



## Probleme de reparation dans les sanitaires (wc)

Par **Marjorie**, le **09/10/2011** à **19:58**

*Bonjour,*

*J'ai actuellement un souci avec mes wc dans un appartement dont je suis locataire...Ils sont d'origine et ont donc environ 30 ans...!!*

*Le système qui fait couler l'eau est cassé et, compte-tenu que le couvercle est très lourd je ne peux pas le remettre dessus et suis dans l'impossibilité de faire la réparation moi-même...Il faudrait changer tout le haut des wc compte-tenu de leur ancienneté.!!*

*Sachant qu'en principe les travaux d'entretien des toilettes sont à la charge du locataire que puis-je faire pour demander qu'on me les répare compte-tenu de leur vétusté....??? Mon bailleur n'est pas très coopératif pour ce genre de litige..J'ai mis 3 ans avant qu'il n'accepte de réparer une fuite d'eau qui venait de mon voisin du dessus (heureusement que c'était épisodique et que ça venait de la canalisation d'eau commune)!!*

*Je vous remercie infiniment de vos conseils ou réponses.*

*Salutations.*

*Marjorie*

Par **mimi493**, le **10/10/2011** à **00:43**

Des WC de 30 ans ne sont pas vétustes d'office (chez mes parents, ils ont au moins 45 ans, ils étaient déjà là quand ils ont acheté la maison)

La réparation de la chasse d'eau est à votre charge, si vous n'êtes pas capable de faire la réparation vous-même, faites venir un professionnel.

Par **Marjorie**, le **10/10/2011 à 12:20**

[citation][/  
citation]

Bonjour

Quand je parle de vétusté je sais de quoi je parle...!!!

Même le compteur électrique n'est pas changé d'office si on ne sait pas qu'il faut le réclamer au bailleur...!!! En fait plus rien n'est vraiment "aux normes"!!!

Mais bon...vous me dites de faire venir un professionnel si je suis incapable de faire les réparations sur un wc moi-même..!!!!

Vous avez une curieuse façon de dire les choses en tout cas!! Désolée d'être une femme qui ne sache pas bricoler et qui, de plus, n'ait pas les moyens de faire venir un spécialiste...!!

Bon après-midi.

Par **mimi493**, le **10/10/2011 à 14:36**

Ce n'est pas au bailleur de supporter les frais des réparations locatives parce que le locataire ne sait pas les faire. Si vous lui demandez explicitement de le faire, il fera venir un professionnel sans faire attention au prix et ensuite, vous aurez l'obligation de le rembourser. (demandez à un ami, un voisin, de vous aider à soulever le haut de la chasse)

Les normes de construction ne sont pas applicables sur l'ancien construit avant ces normes.

Par **Marjorie**, le **10/10/2011 à 14:49**

Merci de votre réponse...je vais voir ce que je peux faire mais, physiquement, je ne peux pas porter de charges quelles qu'elles soient...!!

Je pense aussi aller voir une Assistante Sociale pour lui exposer mon problème!!